



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 2 avril 2024 à 19 h 30 à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Jean-François Frenière, Patrick Plante et Sylvain Destrempe formant quorum sous la présidence de M. le maire Pierre Lahaie.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit :

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- D) Approbation de procès-verbal
 - D.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques
- F) Engagement de crédits
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 MTMDQ / Entente relative aux travaux de balayage des voies de circulation et aux travaux de fauchage - Renouvellement
 - H.2 MRC de D'Autray - Entente relative au partage d'une ressource pour la protection et gestion des milieux humides, hydriques et naturels
 - H.3 Programme de cadencage et Programme de protection respiratoire / Octroi de contrat
 - H.4 Nouveau poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement / Recrutement
 - H.5 Usine de filtration - Système de contournement manuel pour les génératrices / Octroi de contrat
 - H.6 Usine de filtration / Inspection structurale de la réserve haute
 - H.7 Usine de filtration / Étude des systèmes de contrôle et des équipements de communication
 - H.8 Usine de filtration / Système de détection d'incendie
 - H.9 Parc Sainte-Geneviève / Travaux de réfection de la toiture du bloc sanitaire
- I) Dépôt de documents
- J) Rapport des services
- K) Avis de motion
 - K.1 Avis de motion : Règlement numéro 748-226 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements visant à créer les zones 3-R-45, 3-R-46, 3-P-47 et 3-C-48 à même les zones 3-C-14 et 3-R-13
 - K.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 980 décrétant des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur l'ensemble de la rue Saint-Viateur et autorisant un emprunt de 3 821 500 \$
- L) Adoption de règlements :
 - L.1 Premier projet de règlement numéro 748-226 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements visant à créer les zones 3-R-45, 3-R-46, 3-P-47 et 3-C-48 à même les zones 3-C-14 et 3-R-13
- M) Affaires nouvelles
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

2024-04-093



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL

2024-04-094

D.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 mars 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destremes,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-04-095

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées à la liste du journal des achats préparée et déposée en date du 27 mars 2024 par le service de trésorerie, totalisant la somme de 442 574,99 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-04-096

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses détaillées à la liste datée du 27 mars 2024 déposée par le service de trésorerie, totalisant une somme de 54 949,82 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement en date du 27 mars 2024 déposé par le service de trésorerie.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

2024-04-097

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

H.1 MTMDQ / ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX DE BALAYAGE DES VOIES DE CIRCULATION ET AUX TRAVAUX DE FAUCHAGE - RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-094 autorisant la signature du contrat de nature technique ainsi que le permis de voirie du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) permettant à la Ville d'exécuter des travaux de balayage des chaussées sur les routes provinciales situées sur le territoire de Berthierville ainsi que des travaux de fauchage de fossés en bordure des routes 138 et 158 pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT la proposition datée du 27 mars 2023 provenant du MTMDQ offrant un montant de 4 800,73 \$ en compensation des travaux de balayage et de 361,60 \$ pour les travaux de fauchage pour l'année 2023, et ce renouvelable deux (2) ans supplémentaires aux mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'entériner le renouvellement pour l'année 2024 de l'entente numéro 8806-23-MU06 intervenue entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de Berthierville pour l'exécution des travaux de balayage des chaussées sur les routes provinciales situées sur le territoire ainsi que des travaux de fauchage de fossés en bordure des routes 138 et 158.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-04-098

H.2 MRC DE D'AUTRAY / ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE D'UNE RESSOURCE POUR LA PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX HUMIDES, HYDRIQUES ET NATURELS

CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-155 adoptée par la Ville de Berthierville confirmant son engagement à participer au projet de l'entente intermunicipale pour le service d'une ressource pour la protection et gestion des milieux humides, hydriques et naturels et à assumer une partie des coûts;

CONSIDÉRANT la conclusion de ladite entente signée en 2023 regroupant les municipalités de Lanoraie, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Berthierville, Saint-Ignace-de-Loyola, La Visitation-de-L'Île-Dupas, Saint-Norbert, Saint-Cléophas-de-Brandon, Ville Saint-Gabriel, Saint-Didace et Mandeville;

CONSIDÉRANT que de nouvelles municipalités ont exprimé leur accord à se joindre à ladite entente nécessitant la conclusion d'une nouvelle entente, soit les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Barthélemy et Saint-Cuthbert;

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray désire que cette entente soit d'une durée minimale de cinq (5) ans à compter de 2024 et renouvelable pour des périodes successives d'un (1) an, afin de pérenniser le poste lié à la protection et la gestion des milieux humides, hydriques et naturels;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, l'entente intermunicipale relative au partage d'une ressource pour la protection et gestion des milieux humides, hydriques et naturels d'une durée de cinq (5) ans telle que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-04-099

H.3 PROGRAMME DE CADENASSAGE ET PROGRAMME DE PROTECTION RESPIRATOIRE / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le nouveau programme de prévention en santé et sécurité au travail déposé en mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir les programmes de cadenassage et de protection respiratoire applicables au personnel;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 19 mars 2024 déposée par la firme Telus Santé pour les services additionnels en prévention comprenant également le coaching du Comité Santé Sécurité ainsi que l'assistance au contremaître du service des travaux publics et au chef opérateur de l'usine de filtration pour l'implantation des pauses sécurité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'entériner l'octroi du mandat à la firme Telus Santé relatif à la réalisation des programmes de cadenassage et de la protection respiratoire incluant également le coaching du Comité Santé Sécurité ainsi que l'assistance au contremaître du service des travaux publics et au chef opérateur de l'usine de filtration pour l'implantation des pauses sécurité, et ce, au coût de 4 620 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 19 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-04-100

H.4 NOUVEAU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT / RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT que le développement du territoire de la ville de Berthierville est en pleine croissance et nécessite la création d'un poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement au sein de l'équipe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De confirmer la création d'un nouveau poste ayant pour titre : « Inspecteur en urbanisme et en environnement ».

D'autoriser la procédure de recrutement afin de pourvoir ce nouveau poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement.

De nommer les personnes ci-après énumérées pour agir à titre de comité de sélection:

- Sylvie Dubois, directrice générale et greffière
- Guillaume Dumouchel, directeur de l'urbanisme et de l'environnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2024-04-101

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

H.5 USINE DE FILTRATION – SYSTÈME DE CONTOURNEMENT MANUEL POUR LES GÉNÉRATRICES / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que l'usine de filtration est actuellement équipée de deux (2) systèmes d'alimentation électrique d'urgence distincts pour assurer son fonctionnement en cas de panne de courant;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2023, une panne de courant a causé une défaillance de la génératrice de 200 kW, ce qui a eu pour effet de mettre hors service une partie de la centrale de traitement d'eau potable nécessitant un raccordement temporaire d'urgence pour permettre l'alimentation en charges via l'autre génératrice de 600 kW;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'installer de manière permanente un système de contournement qui permettra le transfert de charges de manière sécuritaire advenant qu'une situation similaire se représente, et ce, afin d'assurer le fonctionnement de l'usine;

CONSIDÉRANT que les compagnies Gérard Brunelle Électrique Ltée et Bruneau Électrique ont déposé une offre de service dans le cadre desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Gérard Brunelle Électrique Ltée le contrat relatif aux travaux d'installation d'un système de contournement manuel pour les génératrices à l'usine de filtration au coût de 37 599 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service datée du 4 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.6 USINE DE FILTRATION / INSPECTION STRUCTURALE DE LA RÉSERVE HAUTE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'inspection structurale de la réserve haute d'eau potable de l'usine de filtration suite au constat de la présence de fuites d'eau vers l'extérieur de la réserve;

CONSIDÉRANT la proposition de services datée du 18 mars 2024 déposée par la firme GBI Experts-Conseils inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme GBI Experts-Conseils inc. le mandat relatif à l'inspection structurale de la réserve haute de l'usine de filtration incluant la rédaction du rapport d'inspection et des recommandations accompagné de l'évaluation du coût de travaux pour une dépense de 9 500 \$ plus les taxes applicables, telle que détaillée à leur offre de services numéro OS-24-0338 datée du 18 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-04-102



No de résolution
ou annotation

2024-04-103

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

H.7 USINE DE FILTRATION / ÉTUDE DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE ET DES ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de procéder à une analyse exhaustive sur l'état actuel des contrôles de l'usine de filtration tenant compte que plusieurs équipements de contrôles et de communication datent de plusieurs années et peuvent représenter un risque de bris accru qui peuvent occasionner des délais de rétablissement considérables si les composantes de remplacement sont discontinuées;

CONSIDÉRANT l'offre de services et d'honoraires datée du 30 novembre 2023 déposée par la firme GBI Experts-Conseils inc. et confirmée aux mêmes conditions en date du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme GBI Experts-Conseils inc. le mandat relatif à l'étude de l'état des systèmes de contrôle de l'usine de filtration qui porte entre autres sur la vétusté des équipements, l'usure des autres composantes et l'état général des panneaux, et ce, au coût de 11 550 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de services numéro « OS-22-0501 rév. 2 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-04-104

H.8 USINE DE FILTRATION / SYSTÈME DE DÉTECTION INCENDIE

CONSIDÉRANT que la protection de l'usine de filtration est essentielle et qu'il y a lieu de procéder à l'installation d'un système de détection incendie dans le bâtiment incluant des sirènes et des strobes afin d'alerter le personnel présent dans l'usine;

CONSIDÉRANT que l'offre de service datée du 27 mars 2024 déposée par la compagnie GC Alarme Sécurité inclut également des détecteurs reliés à un système d'alarme lié à la centrale d'appel afin d'avertir les services d'urgence en cas d'incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie GC Alarme Sécurité le contrat relatif aux travaux d'installation d'un système de détection d'incendie ainsi que l'ajout d'un détecteur de monoxyde de carbone dans la section de la génératrice dans l'usine de filtration selon l'option 1 au coût de 10 530 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service datée du 27 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-04-105

H.9 PARC SAINTE-GENEVIÈVE / TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU BLOC SANITAIRE

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Plante,
APPUYÉ par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Construction A.C. (2000) inc. le contrat relatif aux travaux de réfection de la toiture du bloc sanitaire situé au parc Saint-Geneviève au coût de 5 250 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service datée du 18 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun dépôt de document.

J) RAPPORT DES SERVICES

Aucun rapport de service.

K) AVIS DE MOTION

2024-04-106

K.1 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 748-226 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 748 ET SES AMENDEMENTS VISANT À CRÉER LES ZONES 3-R-45, 3-R-46, 3-P-47 ET 3-C-48 À MÊME LES ZONES 3-C-14 ET 3-R-13

Le conseiller Jean-François Frenière dépose un avis de motion selon lequel il y aura présentation à une séance subséquente du règlement suivant : Règlement numéro 748-226 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements visant à créer les zones 3-R-45, 3-R-46, 3-P-47 et 3-C-48 à même les zones 3-C-14 et 3-R-13.

Monsieur Frenière dépose le projet de règlement numéro 748-226 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements visant à créer les zones 3-R-45, 3-R-46, 3-P-47 et 3-C-48 à même les zones 3-C-14 et 3-R-13.

2024-04-107

K.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 980 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET DE LA VOIRIE SUR L'ENSEMBLE DE LA RUE SAINT-VIATEUR ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 821 500 \$

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-François Frenière, qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement numéro 980 décrétant des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur l'ensemble de la rue Saint-Viateur et autorisant un emprunt de 3 821 500 \$ pour en défrayer le coût.

Monsieur Frenière dépose le projet de règlement numéro 980 intitulé : Règlement numéro 980 décrétant des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur l'ensemble de la rue Saint-Viateur et autorisant un emprunt de 3 821 500 \$ pour en défrayer le coût.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

2024-04-108

L.1 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 748-226 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 748 ET SES AMENDEMENTS VISANT À CRÉER LES ZONES 3-R-45, 3-R-46, 3-P-47 ET 3-C-48 À MÊME LES ZONES 3-C-14 ET 3-R-13

ATTENDU le règlement numéro 748 et ses amendements adoptés par la Ville de Berthierville;

ATTENDU que la Ville est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 748 ne peut être modifié que conformément à cette loi;

ATTENDU qu'une demande de modification au règlement de zonage a été soumise à la Ville de Berthierville par les propriétaires des lots 3 450 677 et 5 577 993 afin d'y planifier un développement immobilier;

ATTENDU que la demande de modification au règlement de zonage était accompagnée d'un plan d'aménagement d'ensemble du projet immobilier réalisé par Mireille Asselin (architecte), portant le numéro de dossier 22-092 et daté du 16 octobre 2023.

ATTENDU qu'il y a un intérêt croissant sur le territoire de la ville de Berthierville pour le développement immobilier;

ATTENDU l'importance d'assurer une croissance cohérente et durable du territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-226 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements visant créer les zones 3-R-45, 3-R-46, 3-P-47 et 3-C-48 à même les zones 3-C-14 et 3-R-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) **AFFAIRES NOUVELLES**

N) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire Pierre Lahaie, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

O) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

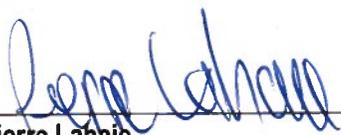
EN CONSÉQUENCE :

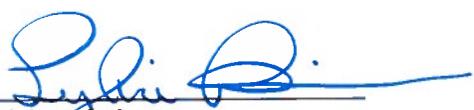
Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

De lever la séance à 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS


Pierre Lahaie
Maire


Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Pierre Lahaie, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


Pierre Lahaie
Maire